

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de Pharmacie.ma

Numéro 598 - 4 octobre 2021

Éditorial

Vaccination :

Les «conseilleurs» ne sont pas les payeurs !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie



L'incidence de la Covid-19 connaît une baisse relative dans de nombreux pays grâce à l'accélération du rythme des campagnes de vaccination et aux restrictions sanitaires.

Au Maroc, on peut se féliciter du bon déroulement de la campagne vaccinale qui a permis à plus de 50% de la population de se faire vacciner.

Fort de ce succès, et conscient de la nécessité de maintenir une immunité suffisante chez les sujets vaccinés, le ministère de la Santé prévoit le lancement prochain d'une campagne d'administration de la troisième

dose du vaccin anti Covid-19. Cette initiative préconisée par la Commission scientifique nationale devrait cibler les personnes à risque, notamment les sujets âgés et le personnel exposé. En parallèle, le Royaume a procédé à la levée de certaines restrictions adoptées afin de limiter la propagation de la pandémie.

Le démarrage de l'administration de la troisième dose va coïncider avec le lancement de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière qui a lieu habituellement en automne. Dans certains pays comme la France, l'administration des deux

vaccins se fera simultanément ce qui garantira une bonne couverture vaccinale aussi bien contre le virus grippal que le Sars-Cov-2. Cette administration concomitante recommandée par la Haute Autorité de la santé (HAS – France) pourra être effective grâce à l'implication du secteur libéral, notamment les pharmaciens d'officine qui ont administré 146.000 doses en une semaine et les médecins qui en ont administré 80.000 durant la même semaine.

La partie risque d'être compliquée au Maroc surtout si l'administration reconduit les dispositions de la circulaire n° 563

DMP/00 du 1er novembre 2020(1). Cette circulaire oblige le pharmacien d'officine à ne dispenser le vaccin antigrippal que sur une ordonnance médicale nominative dont il doit en garder une copie ainsi que les informations relatives à la dispensation. Ces informations doivent être consignées sur l'ordonnancier. L'administration a également imposé une multitude d'autres obligations aux grossistes répartiteurs qui ont eu à assurer la distribution des cartes de vaccination dont la gestion n'a pas été une mince affaire.

Cette circulaire, qui n'a pas pris en considération les moyens économiques des patients et les spécificités de l'exercice officinal et de la répartition, avait tout simplement compromis l'accessibilité au vaccin antigrippal. En effet, un grand nombre de patients avait préféré se passer du vaccin pour ne pas devoir payer une visite médicale ou passer une matinée à attendre devant les centres de vaccination. Quant aux pharmaciens, ils se sont retrouvés avec des vaccins invendus, et qui plus est ne sont ni repris, ni échangés.

On espère que cette fois-ci l'administration prendra conscience de la nécessité de se concerter avec les professionnels du secteur et ne pas leur imposer des mesures inapplicables et pouvant leur porter préjudice.

(1) Circulaire n° 563/DM/00



Un médicament efficace contre la Covid-19 ?

Un antiviral mis au point par Merck pourrait devenir le premier médicament indiqué pour le traitement de la Covid-19.

Merck a indiqué, vendredi dernier, que le médicament qu'elle vient de mettre au point réduirait de 50% les risques d'hospitalisation et de décès chez les personnes récemment infectées par le Sars-Cov-2.

Le laboratoire Merck déposera prochainement un dossier de demande d'Autorisation de mise sur le marché auprès de l'Agence européenne du médicament, sachant que des démarches ont été entreprises avec les autorités françaises pour «mettre le médicament à la disposition des patients français le plus rapidement possible».

L'essai clinique sur lequel se base Merck pour sa demande d'autorisation a été mené sur 385 volontaires qui ont reçu du Molnupiravir et un groupe-témoin comportant 377 sujets qui a reçu un placebo.

Vingt-neuf jours après l'infection par le Sars-Cov-2, quelque 7,3% des personnes ayant été traitées par le Molnupiravir dans les 5 jours suivant le début des symptômes étaient hospitalisés, contre 14,1% des volontaires qui n'ont reçu que le placebo. D'après les résultats communiqués par Merck, aucun mort n'a été déploré dans le groupe traité, contre 8 dans le groupe de contrôle.

Le laboratoire Merck s'est déjà lancé dans la production de ce médicament et prévoit de déposer une demande d'autorisation d'urgence auprès de la FDA (Food and drug administration).

Il est évident que ce traitement ne peut remplacer la vaccination, d'une part, parce que celle-ci est bien plus efficace et son coût de revient le rend moins accessible que les doses de vaccin, d'autre part.

Source : <https://www.huffingtonpost.fr>

Un essai clinique confirme l'efficacité de l'association



sirivimab/imdevimab contre la Covid-19

D'après un communiqué du laboratoire Roche, l'association casirivimab /imdevimab (Ronapreve) co-développé avec l'américain Regeneron Pharmaceuticals «réduit significativement la charge virale en sept jours de traitement chez les patients n'ayant pas produit une réponse d'anticorps naturelle et qui ne nécessitent pas ou seulement une faible oxygénation». «Alors que les vaccins sont efficaces pour prévenir les hospitalisations, un besoin important demeure pour les personnes contaminées et qui nécessitent une hospitalisation», a indiqué Levi Garraway, le directeur médical de Roche.

Ce traitement a obtenu, en juillet dernier, une homologation au Japon. Il dispose de validations d'urgence ou temporaires aux États-Unis, en Suisse, en Europe, en Inde et au Canada.

Le Comité consultatif de l'Agence européenne du médicament (EMA) vient de se prononcer en faveur d'une pleine homologation. Il est à noter que la Confédération et l'Union européenne ont commandé des lots de ce cocktail.

Source : <https://www.swissinfo.ch>

Un trafic de psychotropes mis en échec à Casablanca

D'après un communiqué de la MAP, les

éléments de la brigade antigangs relevant du service préfectoral de la police judiciaire de Casablanca ont mis en échec, mardi dernier, sur la base d'informations précises fournies par la Direction générale de la Surveillance du territoire (DGST), une opération de trafic de psychotropes. Cette brigade a mis la main sur 26.200 comprimés de Rivotril, une spécialité à base de clonazépam qui fait l'objet de mésusage.

Les médicaments ont été saisis dans la zone de Aïn Sebaâ à Casablanca, après la détection d'une tentative de faire passer ces substances à partir de l'une des villes du Nord du Royaume, indique la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN) dans un communiqué.

Le communiqué indique également que les recherches et investigations se poursuivent actuellement pour l'interpellation du principal suspect dans cette affaire criminelle qui fait déjà l'objet d'un avis de recherche à l'échelle nationale dans des affaires criminelles similaires.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts continus déployés par les services de la police pour démanteler les réseaux criminels s'activant dans le trafic international de drogues et de comprimés psychotropes, qui représente un vrai danger pour la sécurité des citoyens.

Source : MAP

▶ WEBINAIRE



MERCREDI
06 OCTOBRE 2021



À 20H
GMT + 1



ZOOM

PARTAGES D'EXPÉRIENCES PHARMACIENS : LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE POUR LES PHARMACIENS D'OFFICINE



INTERVENANTS



Dr Mohamed MEIOUET
Pharmacien d'officine et enseignant
de droit pharmaceutique à la FMP, Rabat



Dr Noureddine SALAMI
Pharmacien d'officine, Salé
PDG SigmaPharm GIE



Dr Taoufik DARRAZ
Pharmacien d'officine
Casablanca



Mr Jean-Philippe BERTHIER
Directeur du Développement
Giphar Groupe



Dr Abderrahim TOUHAMI
Pharmacien, Marrakech
Membre Paraofficiel SA

MODÉRATION



Mme Nouha BERRADA
Expert PharmacienManager
Enseignante, Consultante,
Casablanca

▶ WEBINAIRE



VENDREDI
08 OCTOBRE 2021



À 20H
GMT + 1



ZOOM

QUOI DE NEUF DANS LES DERNIERS CONSENSUS SCIENTIFIQUES, À PROPOS DE LA VITAMINE D ET L'EXERCICE PHYSIQUE ?



INTERVENANT



Pr Hassan AGUENAOU
Directeur du Centre
Régional Désigné de Nutrition
Associé à l'AFRA/AIEA
(Université Ibn Tofail - CNESTEN)

MODÉRATION



**Dr Salma CHERIF
D'OUAZZANE**
Pharmacienne, spécialiste
en Médecine Naturelle,
Casablanca

Inscrivez-vous gratuitement sur le site

www.lepharmacienmanager.com